

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2021

Présents: Philippe MENARD-BOCQUET, André BOIS, Caroline MEYNET, Emmanuel CABRIT, Maryan RIBICIC, Murielle GARCIA, Mireille VEYRON, Mireille GOUMAS

Excusés : Marion VANBERVLIET (pouvoir André BOIS), Alain SABY, Sylvie PAQUET (pouvoir Murielle GARCIA)

Date de la convocation : 17/11/2021

Début de séance : 19h30

Secrétaire de séance : Caroline MEYNET

COMPTE RENDU

1) Dépôt demande de subvention FDEC, DETR, DSIL 2022

Délibération 2021-11-25/01

Le maire rappelle le projet global de rénovation du village de vacances qui a été initié en 2019 et dont les 2èmes tranches sont finies ou en voie de finition. Il convient donc de déposer les demandes de subvention afin d'activer la 3ème tranche pour les travaux qui seront effectués en 2022/2023.

Le tableau ci-dessous récapitule les travaux concernés et les répartitions de financement souhaitée.

		Prévisionnel HT	Part FDEC	Part DETR/DSIL	Part Région	Autofinancement
TRA- VAUX 3 ^e tranche	Sécurisation et réfection RD 37a Création de 10 places de parking	145 835	64 000	52 450	60 000	56 836
	Création d'une Place devant la SDF et désimperméabilisation des abords des gîtes Cheminements piétonniers	120 971		43 550		
TOTAL		276 836	64 000	96 000	60 000	56 836

Après délibération, le conseil valide les demandes de subvention pour la réalisation de la 3^e tranche de travaux, autorise le maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et inscrira les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

2) CDG73 – convention risques « Prévoyance »

Délibération 2021-11-25/02

Le Maire rappelle que le conseil municipal avait confirmé au centre de Gestion son accord pour l'adhésion de la collectivité à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire des agents.

Le comité technique du CDG ayant rendu un avis favorable,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les options suivantes de garanties :

- socle de base : invalidité + incapacité de travail ;
- options supplémentaires au choix de l'agent :
 - o perte de retraite ;
 - o capital décès (à 100% ou à 200%) ;
 - o rente conjoint ;
 - o rente éducation ;
 - o maintien à 90% du régime indemnitaire de l'agent en longue maladie, maladie longue durée et grave maladie pendant la période de plein traitement.

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire, de la nouvelle bonification indiciaire et du régime indemnitaire.

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance ».

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué Siaci Saint-Honoré et IPSEC.

- d'approuver la convention d'adhésion en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie et d'autoriser le Maire à la signer.

- de fixer, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit :

15€ en équivalent temps plein, proratisés en fonction du temps de travail des agents.

La participation sera versée directement à l'agent.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles pour l'adhésion à la convention de participation et pour son exécution.

PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

3) Emplois : avancements de grade

Délibération 2021-11-25/03

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Une délibération a été prise en 2008 fixant les ratios d'avancement de grade à 100% pour les emplois du personnel titulaire de la commune.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose :

- la **suppression** :

- D'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.
- D'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 19h30 hebdomadaire.

- la **création** :

- d'un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet .
- d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 19h30 hebdomadaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} décembre 2021

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

4) Budget principal – Décision modificative n°3

Délibération 2021-11-25/04

Suite à la commission finances du 26/10, il convient de procéder à quelques modifications budgétaires avant la fin de l'année comme suit :

Tableau

Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
012/6411 Personnel titulaire	+ 8 053	73/73111 Impôts directs locaux	+9 667
65/6534 Cot séc. sociale élus	+ 5 000	73/73224 Fonds départ.	+31 606
014/739223 Atténuation de produits (FPIC)	- 1 700	74/74121 Dot solidarité rurale	+12 998
011/615231 Voirie	- 6 000	74/74832 Attrib Fonds départ. péréq	+34 508
023 virement à la section d'investissement	+80 000	74/7411 Dotation forfaitaire	+1 898
		74/74835 Comp exo taxe d'hab.	- 3 000
		73/7343 Taxes sur les pylônes élec	+1 176
		74/744 FCTVA	-3 500
Total	+ 85 353		+85 353
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
21/2132 Immeubles de rapport	+60 000	021 Virement de la section de fonct.	+80 000
020 Dépenses imprévues Invest	-15 000	16/1641 Emprunts en euros	-35 000
16/1641 emprunts en euros	+4 000	10/10226 taxe d'aménagement	+ 4 000
Total	+49 000		+49 000

Après délibération, le conseil valide la proposition de modification budgétaire.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

5) Désaffectation du bâtiment de l'ancien RPI du Gué des Planches

Délibération 2021-11-25/05

La commune de Dullin est propriétaire en indivision avec 4 autres communes du bâtiment « Ecole du Gué des Planches ».

Suite au déménagement de la classe de l'école du Gué des Planches à l'école de Lépin village, il convient que chaque commune délibère pour procéder à la désaffectation de ce bâtiment comme école.

Après délibération, le conseil valide

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

6) Demandes de subvention des associations

Délibération 2021-11-25/06

SSMA , association active dans l'accueil de personnes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200 €.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Cagnotte des mômes

L'association « la Cagnotte des Mômes » demande une subvention pour l'année 2021. Le maire rappelle le rôle de cette association dans le financement d'activités périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 600 €.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Le Collège Béatrice de Savoie

Le Collège Béatrice de Savoie (Les Echelles) demande une aide financière pour les projets pédagogiques et éducatifs, dont le montant est calculé comme suit :

Proposition de calcul de subvention : $6000\text{€} / 388 \text{ élèves au collège} = 15.46\text{€/élève}$

Nombre de collégiens habitant Dullin : 1

Montant de la subvention espérée : $15.46 \times 1 = 15.46\text{€}$

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas octroyer d'aide au collège Béatrice de Savoie.

Pour : 2 Contre : 6 Abstention : 2

7) Tarifs gîtes 2022/2023

Délibération 2021-11-25/07

Mireille Veyron propose de ne pas faire d'augmentation sur les locations pour la saison 2022/2023 mais rappelle la nécessité de réajuster les tarifs de location avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

Tarifs du 1^{er} janvier 2022 au 30 sept 2022

	4 couchages	6 couchages
Séjour 2 nuits charges comprises week end ou en semaine	155€ /2 Nuitées	185€ /2 Nuitées
BASSE SAISON Semaine du 02/01/2022 au 09/04/2022	224€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 32€/NUIT Supplémentaire	254€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 36€/NUIT Supplémentaire
MOYENNE SAISON Semaine du 10/04/2022 au 09/07/2022 Semaine du 21/08/2022 au 24/09/2022	322€ / SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 46€/NUIT Supplémentaire	352€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 50€/NUIT Supplémentaire
HAUTE SAISON Semaine du 10/07/2022 au 20/08/2022 PAS DE LOCATION EN HAUTE SAISON DE WEEK END OU DE 2 JOURS	441€/SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 63€/NUIT Supplémentaire	471€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 68€/NUIT Supplémentaire

Tarifs du 1^{er} octobre 2022 au 30 sept 2023

	4 couchages	6 couchages
Séjour 2 nuits charges comprises week end ou en semaine	155€ /2 Nuitées	185€ /2 Nuitées
BASSE SAISON Semaine du 25/09/2022 au 17/12/2022 Semaine du 01/01/2023 au 08/04/2023 Semaine du 24/09/2023 au 30/09/2023	224€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 32€/NUIT Supplémentaire	254€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 36€/NUIT Supplémentaire

MOYENNE SAISON semaine du 18/12/2022 au 31/12/2022 semaine du 09/04/2023 au 08/07/2023 semaine du 20/08/2023 au 23/09/2023	322€ / SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 46€/NUIT Supplémentaire	352€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 50€/NUIT Supplémentaire
HAUTE SAISON semaine du 09/07/2023 au 19/08/2023 PAS DE LOCATION EN HAUTE SAISON DE WEEK END OU DE 2 JOURS	441€/SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 63€/NUIT Supplémentaire	471€/ SEMAINE 7 PREMIERS JOURS + 68€/NUIT Supplémentaire

Location temporaire

L'évolution du tarif des locations temporaires des gites communaux loués de septembre à mars est proposée comme suit .il faut que la caution demandé lors de l'entrée corresponde à 1 mois de loyer pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 et valable jusqu'au 30 septembre 2023.

CAUTION GITES LOCATION TEMPORAIRE pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

GITES	TARIF / MOIS
	01.01.2022 au 30.09.2023
21, 23,25	540 €
24	520 €
Autres gites	480 €

FORFAIT TARIF MÉNAGE pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

	Séjour WE 2 nuitées	Séjour semaine
touristes	30€	80€
temporaires	150€	

Après échange, le conseil reporte la décision au prochain conseil.

8) Divers

- Rendu du travail de l'Agent de prévention

Le conseil municipal a mandaté le CDG 73 pour la prestation d'agent de prévention. Mme Jennifer Perrin est déléguée pour la commune et a réalisé plusieurs visites et rencontres avec tout le personnel.

Son travail est résumé dans un tableau qui récapitule les risques, les moyens mis en œuvre, les actions correctives à apporter.

- **Bulletin fin d'année**

Objectif, distribuer le bulletin début janvier articles sur Jean, + 2 portraits, rencontres nouveaux habitants.

Sommaire :

Hommage à Jean Poirier

Portrait de 2 habitants (M Favre, ?)

Travaux

Réunion ateliers sur projet fusion

Centre aéré AEL Dullin

Portage repas

Panneau pocket

Zones humides Dullin

Etat civil, naissances, mariages, décès 2021

Agenda, vœux de la mairie

Urbanisme : Possibilité de dépôt dématérialisé des dossiers de demandes d'autorisation de travaux

- **Organisation fête des lumières**

La fête des lumières aura lieu le vendredi 3 décembre sur la place de la mairie et dans la cour de l'école de Dullin.

- **Prévision travaux aire de jeux/ CIE**

Les enfants du CIE ont imaginé de rénover les jeux. Le maire propose de mettre en place un groupe de travail avec des habitants intéressés pour un renouvellement des structures pour 2023.

- **Isolation extérieure mairie**

Devis à faire pour la SDB face nord

- **Demande EPSILONEA**

Asso qui organise des activités physiques douces pour les enfants et demande à pouvoir utiliser la salle de la dulothèque (vu avec eux)

Fin de séance : 21h15

Prochain conseil municipal :



The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a large, cursive signature that appears to be 'M. Gar...' followed by a smaller signature. To the right, there are several other signatures, including one that looks like 'M. Gar...' and another that is more stylized and less legible. The signatures are scattered across the bottom half of the page.